

Urgences et interventions : à qui s'adresser

En cas d'urgence – composez le **9-1-1**

Toute situation en cours avec **risque immédiat** pour la vie, la sécurité des personnes ou des biens :

- Violence physique
- Vol qualifié ou personne armée
- Personne agressive ou en crise
- Menaces
- Incendie
- Propos suicidaires
- Urgence médicale
- Exhibitionnisme / voyeurisme
- Introduction par effraction

Pour signaler une infraction criminelle non urgente

Service de police de Saint-Eustache (SPVSE)

450 974-5300, poste 1

À contacter pour :

- Infraction criminelle **non urgente** (vol, fraude, méfait, introduction par effraction)
- Infraction à un règlement municipal (bruit, consommation d'alcool ou de drogues dans un lieu public, etc.)
- Signalement d'information criminelle (ex. trafic de stupéfiants)

Pour signaler une situation non urgente

Saint-Eustache Multi-services (SEM)

450 974-5000



 Remplissez également le [formulaire en ligne](#); cela permet au **Service du développement de la communauté** de suivre l'évolution des dossiers, d'intervenir au besoin et de cibler plus rapidement les problématiques.

Exemples :

- Dépôts de déchets, encombrants, excréments
- Campement près d'un bâtiment ou dans un lieu public
- Attroupements récurrents
- Utilisation inappropriée d'installations municipales
- Rassemblements qui nuisent à l'accessibilité
- Sentiment d'insécurité **sans menace immédiate**
- Réduction de la fréquentation de certains lieux publics

 Vous pouvez aussi les contacter pour toute question liée à :

- Accumulation compulsive
- Itinérance
- Sinistre
- Insalubrité
- Logement
- Pauvreté
- Santé mentale
- Handicap